



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4073 du 03/07/2012

**Encadrement différencié 2011-2015 – rapport de suivi du PGAED –
Fondamental**

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné

- Niveau : Fondamental ordinaire / CPMS

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2011 au 30/06/2015

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 15 octobre 2012 (2011-2012)
 - 30 juin 2013 (2012-2013)
 - 30 juin 2014 (2013-2014)
 - 30 juin 2015 (2014-2015)
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés :

Fondamental – Encadrement différencié –
rapport de suivi du PGAED

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre
- Aux Pouvoirs organisateurs
- Aux Chefs d'établissement
- Aux Centres PMS

Pour information :

- Aux Vérificateurs
- Aux Inspecteurs
- Aux Syndicats
- Aux Associations de Parents

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche
Scientifique
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Madame Lise-Anne Hanse, Directrice générale

Personnes de contact

Gestionnaire : Direction de l'organisation des établissements d'enseignement fondamental ordinaire.

Personnes ressources :

- Madame Brigitte MARCHAL, Attachée, 02/690 83 98 – brigitte.marchal@cfwb.be
- Madame Marie-Christine SIMON, Attachée, 02/690 84 16 – marie-christine.simon@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La présente circulaire s'adresse aux équipes éducatives des implantations d'enseignement fondamental bénéficiant de l'encadrement différencié (implantations bénéficiaires et implantations dites « sortantes »).

Elle complète les informations données par les circulaires n°3468 du 17 février 2011 et n°3624 du 22 juin 2011, et a pour objectif de donner aux équipes éducatives toutes les informations nécessaires pour établir le Rapport de suivi du Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED), instauré par l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

La rédaction du rapport de suivi du PGAED doit être réalisée en concertation avec votre équipe pédagogique, afin de réguler et ajuster les moyens complémentaires qui sont attribués à votre établissement et de juger de l'accomplissement des objectifs fixés dans le PGAED.

Le rapport de suivi du PGAED 2011-2015 doit être établi, pour le 30 juin de chaque année scolaire et, pour la première fois **pour le 15 octobre 2012.**

J'attire toutefois votre attention sur le fait que **le rapport de suivi du PGAED ne doit pas être renvoyé à l'Administration**, mais devra être tenu à la disposition des Services du Gouvernement (Inspection, Vérification comptable, Commission de pilotage, ...) au siège de l'établissement concerné. Pour l'enseignement subventionné, une copie du projet devra également être tenue à disposition au sein du Pouvoir organisateur. Les Services du Gouvernement, chacun pour ce qui les concerne, peuvent s'assurer de son adéquation avec le décret susmentionné et de sa mise en œuvre. **A cette fin, les pièces justificatives des dépenses engagées dans le cadre de l'encadrement différencié sont également tenues à disposition.**

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et vous en souhaite bonne lecture.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

Rapport de suivi du Projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED)

1. Le rapport de suivi du PGAED : caractéristiques

Le rapport de suivi du PGAED contient les informations et les indicateurs permettant de juger de l'accomplissement des objectifs fixés dans le PGAED. Dans ce cadre, il présente l'évolution des informations suivantes :

- 1° L'engagement de toute l'implantation, de son équipe pédagogique et de tous ses élèves, dans la pédagogie de la réussite et la lutte contre l'échec, le retard et le redoublement scolaire.
- 2° Les besoins spécifiques du terrain et le contexte de l'implantation concernée, notamment son environnement et le travail mené en collaboration avec le centre PMS. Dans ce cadre, ils peuvent favoriser la création de synergies avec les associations locales et régionales agissant dans les quartiers, notamment dans les domaines pédagogiques, éducatifs, culturels et sportifs.
- 3° Le projet d'établissement visé aux articles 67 et 68 du décret Missions.
- 4° Les constats issus des évaluations internes et externes, certificatives ou non certificatives, menées au sein de l'implantation notamment dans le cadre du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.
- 5° Les indicateurs objectifs, notamment les taux de réussite et d'échec scolaire en ce compris ceux obtenus aux évaluations visées au 4°, de redoublement et de retard scolaire, de changements d'établissement, d'orientation des élèves à l'issue du continuum pédagogique visé à l'article 13 du décret Missions, d'orientation des élèves dans l'enseignement spécialisé.
- 6° Les évaluations, contrôles et rapports produits par le Service général de l'Inspection dans le cadre de ses missions.

Ce rapport de suivi du PGAED indique l'affectation ventilée, sur l'année scolaire écoulée et pour l'année scolaire qui suit, des moyens humains et des moyens de fonctionnement attribués dans le cadre de l'encadrement différencié.

2. Par qui est élaboré le rapport de suivi du PGAED ?

Pour l'enseignement organisé par la Communauté française : le rapport de suivi du PGAED est élaboré, pour chaque implantation concernée, par le Chef d'établissement en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative de l'implantation ;

Pour l'enseignement subventionné par la Communauté française : le rapport de suivi du PGAED est élaboré, pour chaque implantation concernée, par le pouvoir organisateur en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative de l'implantation.

Par « équipe éducative », il y a lieu d'entendre l'ensemble des membres du personnel exerçant tout ou partie de leur fonction dans une même implantation, à l'exclusion des personnels administratifs, de maîtrise, gens de métier et de service.

Le cas échéant, le rapport de suivi peut être élaboré en partenariat par plusieurs équipes éducatives d'implantations pouvant dépendre de pouvoirs organisateurs distincts et/ou relever de l'enseignement fondamental ou secondaire. Dans ce cadre, il convient toutefois de compléter un rapport de suivi par implantation, chaque implantation partenaire intervenant dans l'affectation ventilée des moyens complémentaires octroyés.

3. Qui faut-il consulter pour élaborer le rapport de suivi du PGAED ?

Pour l'enseignement organisé par la Communauté française : le rapport de suivi du PGAED est conclu après avoir pris l'avis du Conseil de participation visé à l'article 69 du décret Missions, et l'avis du Comité de concertation de base.

Pour l'enseignement officiel subventionné : le rapport de suivi du PGAED est conclu après avoir pris l'avis du Conseil de participation visé à l'article 69 du décret Missions, et l'avis de la Commission paritaire locale.

Pour l'enseignement libre subventionné : le rapport de suivi du PGAED est conclu après avoir pris l'avis du Conseil de participation visé à l'article 69 du décret Missions, et l'avis de l'instance syndicale concernée.

L'avis du Comité de concertation de base, de la Commission paritaire locale ou de l'instance syndicale concernée est recueilli conformément, chacun pour ce qui les concerne, aux dispositions

- de la Loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités.
- des articles 85 à 96 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.
- relatives aux Conseils d'entreprise, ou à défaut au Comité pour la protection du travail, ou à défaut dans les instances de concertation locales, ou à défaut auprès des délégations syndicales.

4. Pour quand et à qui faut-il adresser le rapport de suivi du PGAED ?

Le rapport de suivi du PGAED 2011-2015 doit être établi pour le 30 juin de chaque année scolaire et pour la première fois au plus tard pour le 15 octobre 2012.

Il ne doit pas être envoyé à l'Administration, mais doit être tenu à la disposition des Services du Gouvernement (Inspection, Vérification comptable, Commission de pilotage, ...) au siège de l'établissement concerné. Pour l'enseignement subventionné, une copie du projet doit également être tenue à disposition au sein du Pouvoir organisateur. Les Services du Gouvernement, chacun pour ce qui les concerne, peuvent s'assurer de l'adéquation du rapport de suivi du PGAED avec le décret Encadrement différencié, et de sa mise en œuvre. **A cette fin les pièces justificatives des dépenses engagées sont également tenues à disposition.**

5. Utilisation des moyens financiers.

Les budgets « encadrement différencié » sont alloués par année scolaire et par implantation bénéficiaire.

Conformément à l'article 11 du décret du 30 avril 2009, ces montants sont versés aux établissements ou aux pouvoirs organisateurs des implantations bénéficiaires durant l'année civile où l'année scolaire prend fin.

Les montants admis et à inscrire dans le rapport de suivi (colonne « budget utilisé » pour chaque année scolaire sont les montants effectivement dépensés pour l'implantation au plus tard le 30 juin.

Les soldes non utilisés peuvent être reportés et donc utilisables d'année scolaire en année scolaire jusqu'au terme de chaque cycle de cinq ans. Pour le cycle en cours, dont la dernière année scolaire est l'année 2014-2015, les montants devront être effectivement dépensés au plus tard pour le 30 juin 2015. Le solde non utilisé à cette date devra être remboursé.

Toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées sur le budget « encadrement différencié », y compris les preuves de paiement, sont tenues à disposition du vérificateur comptable en charge du contrôle de l'établissement.

6. Concrètement, comment compléter le rapport de suivi du PGAED ?

Attention, il convient de compléter un document par implantation bénéficiaire ou sortante.

1. Identification de l'implantation concernée

Cette rubrique permet d'identifier le Pouvoir organisateur (pour l'enseignement subventionné), l'établissement et l'implantation concernés.

En ce qui concerne l'identification de la classe d'encadrement différencié, il convient de reprendre la classe renseignée sur la dépêche envoyée courant du mois d'avril 2011.

2. Informations et indicateurs

Décrivez, pour chaque année scolaire concernée :

- Les constats issus des évaluations internes et externes, certificatives ou non certificatives, menées au sein de l'implantation ;
- Les indicateurs objectifs, notamment les taux de réussite et d'échec scolaire en ce compris ceux obtenus aux évaluations, de redoublement et de retard scolaire, de changements d'établissement, d'orientation des élèves à l'issue du continuum pédagogique visé à l'article 13 du décret Missions, d'orientation des élèves dans l'enseignement spécialisé ;
- Les constats issus des rapports produits par le Service général de l'Inspection dans le cadre de ses missions et de l'action des conseillers pédagogiques.

3. Objectifs et actions envisagées 2011-2015

Pour chaque axe, reprendre, sur un même document (à multiplier autant de fois que le projet comporte d'axes), pour chaque année scolaire :

- l'intitulé
- l'objectif à 4 ans

Pour chaque action envisagée durant l'année scolaire, indiquer :

- si elle a été réalisée ou non ;
- les améliorations constatées ;
- les freins rencontrés ;
- les ajustements envisagés en vue d'atteindre les objectifs en 2015.

4. Suivi et ajustement du Plan de ventilation des moyens

Afin de faciliter notamment le travail de la vérification comptable, et de s'assurer que les moyens octroyés sont utilisés conformément aux utilisations possibles prévues par le décret Encadrement différencié, il est demandé de compléter chaque année scolaire le plan de ventilation général (sans détailler la répartition des moyens sur les différents axes et actions décrits ci-avant) en indiquant, en regard de ce qui a été prévu, ce qui a été réalisé.

5. Approbations, avis et signatures

Document reprenant les approbations, avis et signatures du Chef d'établissement, du Pouvoir organisateur (pour l'enseignement subventionné), du Secrétaire et du Président du Conseil de Participation, et de l'Organe de Concertation.

**Rapport de suivi du Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED) 2011-2015–
Fondamental**
Un document à compléter par implantation

1. Identification de l'implantation concernée

Coordonnées de l'établissement / Pouvoir organisateur

*Pour les écoles fondamentales annexées de l'enseignement organisé par la Communauté française :
coordonnées de l'établissement*

Nom de l'établissement :

Nom du Chef d'établissement :

Pour les écoles fondamentales de l'enseignement subventionné : coordonnées du Pouvoir organisateur

Nom du Pouvoir organisateur :

Nom du Responsable du Pouvoir organisateur* :

Coordonnées de l'école

N°FASE de l'école :

Nom de l'école :

Adresse de l'école :

Code postal : Localité :

Nom du Directeur :

Téléphone : Fax :

Coordonnées de l'implantation concernée

N°FASE de l'implantation :

Adresse de l'implantation :

Code postal : Localité :

Classe d'encadrement différencié : 1 2 3a 3b 4 5 Sortante

* Président, administrateur ou personne déléguée

2. Informations et indicateurs

Mesures objectives et leur évolution			
<u>Constats issus des évaluations internes et externes, certificatives ou non certificatives :</u>			
<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>	<i>2014-2015</i>
<u>Indicateurs objectifs tels que les taux de réussite et d'échec scolaire, les taux de redoublement et de retard scolaire, de changement d'établissement, d'orientation des élèves à l'issue du continuum pédagogique visé à l'article 13 du décret missions, d'orientation des élèves dans l'enseignement spécialisé :</u>			
<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>	<i>2014-2015</i>

Constats issus des rapports d'inspection et de l'action des conseillers pédagogiques :

<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>	<i>2014-2015</i>

Autres

<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>	<i>2014-2015</i>

--

3. Objectifs et actions

Rapport de suivi du Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED) 2011-2015- Fondamental
Document à multiplier selon le nombre d'axes envisagés - N°FASE de l'implantation :

Axe 1

Objectif(s) à 4 ans (situation attendue dans 4 ans)	Indicateurs de résultat attendus dans 4 ans :

Année scolaire 2011-2012

<i>Actions</i>	<i>Réalisée / Non réalisée</i>	<i>Améliorations constatées</i>	<i>Freins rencontrés</i>	<i>Ajustements envisagés en vue d'atteindre les objectifs en 2015</i>
Action 1				
Action 2				
.....				
Remarques :				

Année scolaire 2012-2013

<i>Actions</i>	<i>Réalisée / Non réalisée</i>	<i>Améliorations constatées</i>	<i>Freins rencontrés</i>	<i>Ajustements envisagés en vue d'atteindre les objectifs en 2015</i>
Action 1				
Action 2				
.....				
Remarques :				

Année scolaire 2013-2014

<i>Actions</i>	<i>Réalisée / Non réalisée</i>	<i>Améliorations constatées</i>	<i>Freins rencontrés</i>	<i>Ajustements envisagés en vue d'atteindre les objectifs en 2015</i>
Action 1				
Action 2				
.....				
Remarques :				

Année scolaire 2014-2015

<i>Actions</i>	<i>Réalisée / Non réalisée</i>	<i>Améliorations constatées</i>	<i>Freins rencontrés</i>	<i>Ajustements envisagés en vue d'atteindre les objectifs en 2015</i>
Action 1				
Action 2				
.....				
Remarques :				

		éducative <input type="checkbox"/> autre :€€€€€€€€
<input type="checkbox"/>	4°	Remplacement des enseignants en formation (ex : organisation d'activités pédagogiques d'animation)€€€€€€€€
<input type="checkbox"/>	5°	Organisation de formations et séminaires pour les membres de l'équipe éducative€€€€€€€€
<input type="checkbox"/>	6°	Actions en commun avec les Services du Secteur de l'Aide à la Jeunesse€€€€€€€€
<input type="checkbox"/>	7°	Création d'espaces de rencontre, bibliothèque, centre de documentation et de ressources multimédias. Achat de livres, de manuels scolaires, de journaux, de revues et périodiques, de logiciels scolaires et autres supports d'information€€€€€€€€
<input type="checkbox"/>	8°	Frais de participation et de déplacement aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives€€€€€€€€
<input type="checkbox"/>	9°	Aménagement et embellissement des locaux et des abords€€€€€€€€
<input type="checkbox"/>	10°	Achat de matériel destiné spécifiquement à l'implantation.€€€€€€€€
Total		€€€€€€€€

	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
(1) Solde reporté de l'année scolaire précédente				
(2) Budget octroyé				
(3) Budget disponible : (1)+(2)				
(4) Budget utilisé				
(5) Solde à reporter à l'année scolaire suivante : (3) - (4)				

Rapport de suivi du Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED)

2011-2015– Fondamental

Un document à compléter par implantation - N°FASE de l'implantation :

5. Approbation, avis et signature (à la fin de chaque année)

Date, nom et signature du Directeur de l'école de l'implantation concernée
Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les écoles de l'enseignement subventionné) ou du Préfet (pour les écoles fondamentales annexées de l'enseignement organisé par la Communauté française)
Date, noms et signatures du Secrétaire et du Président du Conseil de Participation + Extrait de l'avis du Conseil de Participation à annexer
Avis de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT – ICL ou à défaut DS) :

Pour les écoles sortantes uniquement, il n'est pas demandé de réécrire un nouveau projet, mais de poursuivre le rapport de suivi durant deux années complémentaires

Mesures objectives et leur évolution		
<u>Constats issus des évaluations internes et externes, certificatives ou non certificatives :</u>		
<i>2016-2017</i>	<i>2017-2018</i>	
<u>Indicateurs objectifs tels que les taux de réussite et d'échec scolaire, les taux de redoublement et de retard scolaire, de changement d'établissement, d'orientation des élèves à l'issue du continuum pédagogique visé à l'article 13 du décret missions, d'orientation des élèves dans l'enseignement spécialisé :</u>		
<i>2016-2017</i>	<i>2017-2018</i>	

<u>Constats issus des rapports d'inspection et de l'action des conseillers pédagogiques :</u>		
<i>2016-2017</i>	<i>2017-2018</i>	
<u>Autres</u>		
<i>2016-2017</i>	<i>2017-2018</i>	

Rapport de suivi du Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED) 2016-2018 (implantations sortantes) – Fondamental
 Document à multiplier selon le nombre d'axes envisagés - N°FASE de l'implantation :

Objectifs et actions

Axe 1

Objectif(s) à 2 ans (situation attendue dans 2 ans)	Indicateurs de résultat attendus dans 2 ans :

Année scolaire 2016-2017

<i>Actions</i>	<i>Réalisée / Non réalisée</i>	<i>Améliorations constatées</i>	<i>Freins rencontrés</i>	<i>Ajustements envisagés en vue d'atteindre les objectifs en 2018</i>
Action 1				
Action 2				
.....				
Remarques :				

Année scolaire 2017-2018

<i>Actions</i>	<i>Réalisée / Non réalisée</i>	<i>Améliorations constatées</i>	<i>Freins rencontrés</i>	<i>Ajustements envisagés en vue d'atteindre les objectifs en 2018</i>
Action 1				
Action 2				
.....				
Remarques :				

Rapport de suivi du Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED) 2016-2018 (implantations sortantes) – Fondamental

Document à multiplier selon le nombre d'axes envisagés - N°FASE de l'implantation :

Suivi et ajustement du plan de ventilation et ajustement des moyens (suite)

			Budget		Budget	
			Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
<input type="checkbox"/>	2°	ACS/APE, en collaboration avec les régions : <input type="checkbox"/> enseignant <input type="checkbox"/> éducateur <input type="checkbox"/> assistant social <input type="checkbox"/> puériculteur <input type="checkbox"/> logopède <input type="checkbox"/> médiateur <input type="checkbox"/> bibliothécaire et responsable multimédias <input type="checkbox"/> autre :€€€€
<input type="checkbox"/>	3°	PTP, en collaboration avec les régions : <input type="checkbox"/> chargé de travaux d'embellissement, d'aménagement, de réhabilitation légère <input type="checkbox"/> chargé d'apporter un soutien à l'équipe éducative <input type="checkbox"/> autre :€€€€
<input type="checkbox"/>	4°	Remplacement des enseignants en formation (ex : organisation d'activités pédagogiques d'animation)€€€€
<input type="checkbox"/>	5°	Organisation de formations et séminaires pour les membres de l'équipe éducative€€€€
<input type="checkbox"/>	6°	Actions en commun avec les Services du Secteur de l'Aide à la Jeunesse€€€€
<input type="checkbox"/>	7°	Création d'espaces de rencontre, bibliothèque, centre de documentation et de ressources multimédias. Achat de livres, de manuels scolaires, de journaux, de revues et périodiques, de logiciels scolaires et autres supports d'information€€€€
<input type="checkbox"/>	8°	Frais de participation et de déplacement aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives€€€€
<input type="checkbox"/>	9°	Aménagement et embellissement des locaux et des abords€€€€
<input type="checkbox"/>	10°	Achat de matériel destiné spécifiquement à l'implantation.€€€€
Total		€€€€

Rapport de suivi du Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED)
- implantations sortantes - 2016-2018- Fondamental
Un document à compléter par implantation - N°FASE de l'implantation :

Approbation, avis et signature (à la fin de chaque année)

Date, nom et signature du Directeur de l'école de l'implantation concernée

Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les écoles de l'enseignement subventionné) ou du Préfet (pour les écoles fondamentales annexées de l'enseignement organisé par la Communauté française)

Date, noms et signatures du Secrétaire et du Président du Conseil de Participation + Extrait de l'avis du Conseil de Participation à annexer

Avis de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT – ICL ou à défaut DS) :